

Règlement et attribution des points

Challenge de France règlement 2022

Le Challenge de France 2022 qui commence le 1^{er} octobre 2021, gardera le barème de points fixé pour les exercices 2020 et 2021, avec en particulier :

- 5 points pour la participation aux formations de dirigeants,
- 5 points pour la participation aux Cyclomontagnardes et aux Vertes Tout-Terrain,
- 10 points pour la participation aux Diagonales, aux Voyages itinérants et aux Mer-Montagne,
- 10 points pour la finalisation de certains brevets (BPF, BCN, B. des Parcs, B. Européen et le BCMF).
- 5 points pour la participation à une organisation spécifique adaptée aux personnes en situation de handicap ou désireuses de se remettre au vélo suite à une maladie,
- 10 points au club organisateur d'une manifestation spécifiée à l'item précédent (hors Téléthon, parcours du cœur, ou autre manifestation institutionnelle de masse).

Fiche manifestations à 10 points

- Club possédant une école cyclo
- Club créant une école cyclo dans l'année
- Critérium du jeune cyclotouriste (route et VTT) : finale départementale, finale Coreg, finale nationale
- Concours d'éducation routière : finale départementale, finale Coreg, finale nationale
- Semaine nationale et européenne des jeunes
- Trait d'union jeunes route et VTT
- Brevet d'initiation au cyclotourisme familial
- Rencontre inter-écoles françaises de vélo
- BCN - BPF (lauréat ayant terminé, année d'homologation)
- Brevet des parcs
- Brevet européen
- Mer-Montagne (par randonnée) toutes options
- Mer-Montagne (lauréat ayant terminé le cycle - année d'homologation) toutes options
- Diagonales de France (par diagonale)
- Voyages itinérants route ou VTT
- Voyages itinérants vers Pâques en Provence
- BCMF (ayant terminé, année d'homologation)
- BCCF (ayant terminé, année d'homologation)

Fiche manifestations à 6 points

- Concentration nationale à label des familles
- Savoir rouler à vélo

Fiche manifestations à 5 points

- BCN (par carte complète homologuée dans l'année)
- BPF (par département, terminé dans l'année et homologué dans l'année)
- Randonnées permanentes labellisées de plus de 150 km
- Challenge des bases VTT : participation à une des bases
- Semaine européenne
- Semaine fédérale
- Séjours et voyages (catalogue de la Fédération)
- Séjour au Centre National Cyclotouriste « Les 4 Vents » (2 nuits et +)
- Participation à une journée cyclo féminine codep/coreg
- Participation à un week-end organisé pour les féminines par un coreg ou un codep
- Cyclomontagnardes (toutes formules)
- Vertes tout-terrain
- Brevet d'orientation route ou VTT
- Manifestation spécifique organisée par les structures ou-vertes aux personnes en situation de handicap ou dési-

reuses de se remettre à la bicyclette à la suite d'une maladie

- Participation au Tour cyclotouriste

Fiche manifestations à 3 points

- Brevet des 4 Vents
- Concentrations nationales à label (sauf concentration familles **6 points**)
- Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier) homologués par leurs délégués
- Randonnées permanentes labellisées de moins de 150 km
- Séjour au Centre National Cyclotouriste "Les 4 Vents" (1 nuitée)
- Organisation par un club d'une rando Gravel selon le règlement fédéral
- « Savoir rouler à vélo » : participation par intervenant par club agréé

Fiches structures et vie associative à 10 points

- Participation du club aux assemblées générales : Coreg et Codep
- Clubs votant pour l'Assemblée Générale 2021 de leur Codep, Coreg et fédérale

Fiches structures et vie associative à 5 points

- Signature d'une convention de pré-accueil
- Stage de formation fédérale, coreg ou départementale
- Participation à une journée et une réunion d'information sécurité et/ou santé départementale ou coreg
- Stage de formation de dirigeants : bonus de 5 pts en plus de ceux d'un stage de formation

Autres participations à la vie associative ou organisations d'événements

- Abonnés à la revue « Cyclotourisme » = 10 pts
- Participation au concours photo = 5 pts
- Participation au Prix photo-littéraire Pierre Roques = 5 pts
- Organisation par un club..... = 10 pts
- Club organisateur d'une cyclo-découverte gratuite dans le cadre de la Fête du vélo..... = 10 pts

Pour des détails complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site ffct.org puis successivement sur « nos activités », les « brevets », « Challenge de France »